

Qualité

La polémique ambulatoire sur la Raac et l'admission à "J0" suscite l'indignation

Publié le 03/02/20 - 17h17

Bien loin de nuire à la chirurgie ambulatoire, la récupération améliorée après chirurgie (Raac) et l'admission des patients à "J0" permettent au contraire de la développer. Penser l'inverse est "infondé et mensonger", s'indignent leurs partisans.

"*Une grave erreur de raisonnement*", "*une ineptie qu'il faut vite oublier*". C'est un véritable tollé qu'ont suscité les récents propos de la présidente de l'Association francophone de chirurgie ambulatoire (Afca) contre la récupération améliorée après chirurgie (Raac) et l'admission des patients à "J0". Là où le Pr Corinne Vons juge que l'engouement pour ces deux modalités de prise en charge fait reculer le taux de chirurgie ambulatoire (lire notre [article](#)), la Société française d'anesthésie-réanimation (Sfar), le Groupe francophone de réhabilitation améliorée après chirurgie (Grace), le Conseil national professionnel d'anesthésie-réanimation (CNP-AR) et son pendant pour la chirurgie vasculaire et digestive (CNP-CVD) se disent totalement "*affligés*" par son analyse. "*Le dire voire même le penser est infondé et mensonger*", écrivent-ils ainsi dans trois communiqués distincts.

Esprit d'équipe et patient acteur

Pour tous, "*ambulatoire et Raac ne s'annulent ni se concurrencent mais sont complémentaires*". Selon le type de patient ou de pathologie, l'une ou l'autre de ces prises en charge est en effet priorisée. Par exemple, "*si l'ambulatoire est devenu la norme pour une cure de hernie, elle deviendrait franchement dangereuse pour la chirurgie hépato-pancréatique, la chirurgie œsophagienne ou la chirurgie colorectale, alors que la Raac améliore significativement les suites opératoires*". De la même manière, il convient, pour tous ces médecins, de ne pas opposer prise en charge conventionnelle et Raac.

Pas question non plus d'affirmer que celle-ci serait moins contraignante que l'ambulatoire. "*La Raac autant que l'ambulatoire est un chemin clinique faisant appel à un esprit d'équipe et au patient acteur de ses soins, elle n'en est donc pas moins contraignante mais demande le même effort aux équipes soignantes en termes d'organisation avec un maître-mot "l'anticipation"*", écrivent-ils. La critique est similaire s'agissant de l'hospitalisation à "J0". Pour la Sfar, le Grace et les deux CNP, y voir un "*problème*" relève de "*une grave erreur de raisonnement. Ce n'est pas l'hospitalisation du patient le matin d'une intervention programmée qui pose problème mais l'absence de secteur identifié pour l'ambulatoire*." Et encore, ajoutent-ils, les quelques établissements qui n'ont pas encore identifié de secteur ambulatoire relèvent maintenant de "*l'exception*".

L'Afca tempère les propos de sa présidente

Dans un communiqué, l'Association francophone de chirurgie ambulatoire (Afca) a tenu à "*préciser sa position*" à l'encontre de la Raac et de l'admission à "J0" et tenté ainsi de clore la polémique née des propos de sa présidente, le Pr Corinne Vons. Tout comme la chirurgie ambulatoire, ces deux modalités de prises en charge "*ont parfaitement démontré l'utilité et la complémentarité de ces démarches d'organisation*", à savoir : "*rendre à un patient sa complète autonomie par un processus maîtrisé le plus court possible*".

Des affirmations "désastreuses"

Pour la Sfar, le Grace et les deux CNP, les affirmations avancées par la responsable de l'Afca ne sont étayées par "aucun fait ou chiffre tangible", d'où le fait qu'ils "s'inscrivent en faux" contre sa "méconnaissance profonde" du sujet. Son "jugement est incompréhensible sur le plan scientifique et désastreux sur le plan des bonnes pratiques", s'indignent ces médecins. Et "contre-productif" tant pour les patients que les soignants vu les efforts engagés. Sans compter que "les mêmes établissements qui sont performants dans la mise en place de l'ambulatoire le sont également sur les procédures de Raac". En résumé : "La Raac ne se substitue donc pas à l'ambulatoire mais permet de la développer."

Thomas Quéguiner

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur
<http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonné ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou
sur <http://www.hospimedia.fr/contact>